

DGF UNE DOTATION QUI PASSE À L'HORIZONTAL

Pour réduire les inégalités entre collectivités, la part forfaitaire de la DGF s'effrite au profit de la dotation de péréquation. Mais, en passant à l'horizontal, la mécanique des dotations frise l'opacité.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) a jusqu'à présent été l'expression manifeste du soutien que l'État central apportait au fonctionnement des services publics locaux. Elle constituait de loin la principale dotation aux collectivités territoriales et compensait ainsi les transferts de compétence vers les communes. Mais la DGF reste en fait très hétérogène et composite. Elle est constituée de 12 différentes dotations, dont 4 pour les communes et 2 pour les EPCI. Le projet de loi de finances pour 2019 confirme surtout que la DGF est désormais davantage abondée par les collectivités elles-mêmes que par l'État !

En effet, la part des dotations de péréquation entre collectivités est aujourd'hui supérieure à la part forfaitaire. À ce titre, au sein de la DGF, la dotation de péréquation progresse de 4,6 % en 2018 au détriment de la dotation forfaitaire qui chute de 1,8 %. Si l'État a œuvré efficacement en son temps pour réduire les inégalités, aujourd'hui la solidarité provient davantage de flux horizontaux des territoires entre eux plutôt que d'aides verticales de l'État vers les communes. En passant à l'horizontal, la péréquation semble mettre à terre la DGF historique, d'autant que la réforme souvent annoncée se fait attendre.

Pas un centime de l'État dans la péréquation

Yann Le Meur, enseignant à la faculté des sciences économiques de Rennes, rappelle « qu'en 2019 disparaîtront définitivement les ultimes compensations fiscales de la taxe professionnelle historique qui servaient, depuis 1996, à financer une par-



Depuis 2011, l'État ne met pas, sauf exception, le moindre centime dans le financement de la croissance de la péréquation. »

Yann Le Meur, économiste et consultant

tie de la croissance des dotations de péréquation. Les 50 millions d'euros qui restaient en 2018 ont servi à financer d'autres dotations, et seulement 5 dérisoires millions d'euros sont allés à la DGF ». Il faut préciser, poursuit le président de Ressources consultants finances, « que depuis 2011, comme l'enveloppe normée des concours financiers était constante, l'État ne mettait pas, sauf exception, le moindre centime dans le financement de la croissance de la péréquation ». En 2019, la totalité du besoin de financement de la croissance des dotations de péréquation d'une DGF (par ailleurs globalement stable) sera

couverte par des prélèvements internes sur des dotations forfaitaires ou de compensation (intercommunale).

Un système devenu opaque

Du côté des petites villes, on souligne surtout la chute brutale de la dotation forfaitaire pour cette strate de population, qui atteint 67 % en moyenne, contre 62 % pour l'ensemble des communes françaises selon l'Association des maires de France. Pour certaines communes, les pertes sont lourdes. C'est le cas de Publier (Haute-Savoie, 6912 habitants) qui voit sa dotation forfaitaire se réduire de 78 000 euros, sans compensation de péréquation pour autant, mais avec au contraire une contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) multipliée par deux.

Pour Emma Chenillat, conseillère financier à l'Association des petites villes de France, « même si aujourd'hui la solidarité intercommunale est à l'œuvre, si l'État devait se désengager totalement, il devra élaborer un dispositif national pour renforcer la compensation horizontale. Or, si le projet de loi de finances 2019 enterme la réforme de la DGF, les discussions budgétaires en cours ne la précipitent pourtant pas à la trappe. » En attendant, les redistributions horizontales vont bon train à la baisse ou à la hausse, et leur variabilité découle en grande partie des fusions communautaires. Reste que globalement, si pour les élus de terrain le système redistributif semble devenu opaque, on constate néanmoins que la péréquation, qui consiste à prendre aux plus aisés pour donner aux plus défavorisés, ne fonctionne pas si mal en France.

Dominique Hervé

